

Vivre à ARBOYS-EN-BUGEY

Bulletin d'informations municipales • janvier 2022 • arboysenbugeys.com

*Meilleurs,
voeux !*



HOMMAGE

Inauguration de l'espace
Charles Berger

P.3

ZOOM SUR...

Les salles d'Arboys-
en-Bugey

P.7

DÉCRYPTAGE

Plan Communal
de Sauvegarde

P.8





L'ÉDITO du maire

Nous voilà, malgré tout, déjà fin 2021 avec les préparatifs des fêtes de fin d'année. Outre le fait que cette année a été également compliquée ne serait-ce qu'avec la situation sanitaire qui n'a cessé d'évoluer et qui nous impacte encore beaucoup ces derniers jours pour les semaines à venir, l'approche de Noël revêt un caractère tout particulier puisque le 23 décembre 2020 Charles BERGER nous quittait suite à un tragique accident domestique.

Depuis bientôt 2 ans, nous vivons au rythme des contraintes dues à la crise sanitaire, et cela a bouleversé notre mode de vie, sur le plan personnel en nous privant de convivialité avec nos amis et nos proches, ainsi que des gestes d'affection avec les membres de nos familles et notamment avec les enfants ; sur le plan de nos activités le fonctionnement de bon nombre de services a été bouleversé, assez fortement impacté et désorganisés. Nous subissons, à longueur de journée et à quelle qu'échelle que ce soit, des retards chroniques de livraison et de réponses. Nous avons également été impactés par des mouvements de personnel qui ont aussi eu une incidence dans le bon fonctionnement des services communaux. A ce jour, nous avons repris une vitesse de croisière normale, mais nombre de réponses en retard restent à apporter. Nous faisons pour le mieux.

Sur le plan communal, 2020 et 2021 ont vu notamment :

- la problématique de la plateforme de compostage réalisée au lieudit « Les Ivernaz », projet qui bien que vertueux et allant dans le bon sens pour la planète a occupé beaucoup de temps de l'exécutif communal,
- la réalisation de l'aménagement intérieur de l'Espace Charles Berger avec de plus tout l'équipement électroménager nécessaire à la prise de repas tirés du sac,
- la construction de l'extension du local communal de Saint Bois dont la fin des travaux tarde quelque peu,
- la mise en place d'un nouvel équipement numérique de l'école dont l'ancienne informatique était devenue obsolète,
- au titre du plan de relance, l'étude de reboisement de notre forêt avec l'appui de l'Office National de la Forêt qui s'est concrétisée ces dernières semaines par la replantation de Douglas,
- la réfection du réseau d'eau pluviale près du lavoir d'Arbignieu, les extensions et le renforcement du réseau électrique en rapport avec le développement de l'urbanisme,
- le remplacement des compteurs d'eau de plus de 15 ans sur Crozet, Saint Bois, Sillignieu et Veyrin,
- sans oublier sur le plan sécuritaire le Plan Communal de Sauvegarde sur l'ensemble de la commune dont l'arrêté sera pris tout prochainement ainsi que les études de notre DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) pour laquelle nous devrions commencer des travaux en 2022,
- et enfin sans omettre également les réflexions menées en vue de la conservation de notre patrimoine tel que nos fours, nos deux églises et notamment celle d'Arbignieu. Concernant les biens immobiliers, nous aurons d'autres réflexions en 2022.

Bien que nous n'ayons pas pu organiser en ce début d'année 2022 une cérémonie des vœux dans des conditions de convivialité acceptables, j'espère du fond du cœur que la situation sanitaire évolue dans le bon sens, afin de permettre à chacun d'envisager l'avenir sous de meilleurs auspices. Au nom du conseil municipal et en mon nom propre, je tiens à vous présenter, ainsi qu'à tous vos proches, tous nos vœux de bonne santé. Bonne et heureuse année 2022 à chacun.

Le Maire, Michel Charles RIERA

Hommage

Inauguration de l'ESPACE Charles Berger



Le 16 octobre dernier, en présence d'Annie BERGER, de membres de la famille et de quelques amis, notamment motards, vous avez été nombreux à répondre présents à notre invitation, en présence de Madame Stéphanie PERNOD-BEAUDON Vice-Présidente de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de Madame Aurélie BOREL Conseillère Départementale, de Jean-Yves HÉDON Conseiller Départemental et de Messieurs les Maires représentant l'association des Maires du canton de Belley, pour ce moment d'hommage à Charles BERGER, moment que nous avons voulu sobre.

Charles, tout au long de son existence, s'est consacré à son prochain, que ce soit dans sa vie « familiale personnelle » dans sa vie associative, dans sa vie professionnelle, dans sa vie d'élu. Son prochain était dans son « ADN » et les enfants par-dessus tout.

Ce jour-là, nous étions rassemblés autour du bâtiment pour lequel il a beaucoup œuvré à sa rénovation tout au long de sa mandature. Mandat qui fut chargé, intense et hélas marqué par les disparitions de Richard SCANZI et de Christine RAPAUT sur qui il comptait beaucoup.

Ce bâtiment a eu plusieurs vies. La partie Ouest, édifiée en 1947, a tout d'abord été occupée pendant une dizaine d'années environ par « les ateliers communautaires du meuble d'Arbignieu », puis ce fut la CUMA. Début des années 80, il fut agrandi par l'AJA « Association des Jeunes d'Arbignieu », la Société de Chasse d'Arbignieu et

Charles POZZOBON (encore un Charles ...) pour devenir la Salle des Fêtes telle que nous l'avons connue pendant plus d'un quart de siècle.

Aujourd'hui nous avons voulu le destiner à un espace plutôt tourné vers les enfants. Il devient donc la « cantine », l'ancienne devenant entre autre trop exigüe, un espace pour les activités physiques de l'école et un lieu destiné aux associations. Nous travaillons actuellement à la rédaction du règlement d'utilisation de cet espace.

Tout nos remerciements à la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'au Département de l'Ain pour leur aide financière significative.

Après la cérémonie, chacun a pu, à sa guise, visiter le bâtiment ainsi rénové, en respectant les gestes barrières et les précautions d'usage concernant la Covid. Hélas pour des raisons de délais d'approvisionnement de matières qui se sont rallongés ces derniers mois, le mur amovible par panneaux n'a pu être installé à temps et les visiteurs n'ont donc pas eu le loisir de voir la cloison de séparation entre la salle d'activités physiques, de réunion associative et la partie dédiée à la cantine avec repas tirés du sac. Outre quelques matériels à peaufiner, tables ou chaises pour les plus petits, défibrillateur mixte pour enfants et adultes (reçu lors que nous mettons ce journal sous presse), tapis de sol pour la gymnastique, il est également prévu des aménagements concernant les abords, notamment l'accessibilité à la partie servant de parking avec une rampe d'accès.

Donc pour conclure, plutôt destiné aux enfants, nous avons décidé de baptiser cet édifice ESPACE Charles Berger.

Après avoir dévoilé la plaque commémorative, les enfants de la classe de Julie Vanderlinden, directrice de l'école d'Arbignieu nous ont fait une très belle interprétation de la chanson composée par Romano Musumarra « On écrit sur les murs ». Ensuite, ils ont participé à la plantation d'un « Pommier du Japon ». La cérémonie s'est terminée pour ceux qui le voulaient par un moment de recueillement au cimetière sur la tombe de Charles.

LA COMMUNE en actions

Saint-Bois

A Saint-Bois, un **nouveau bâtiment de 36 m²** fermés, auquel s'ajoute un abri de 17m² (situé dans le prolongement du local technique actuel) est en cours de travaux. Ce dernier est destiné aux chasseurs, au comité des fêtes et à la commune.

Eglise et fours : des rénovations à prévoir

Suite à la visite du 24 août 2021 du CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement), la Mairie a reçu un compte rendu portant sur la **valorisation de ce patrimoine**. Les recommandations et actions à mener sont en cours d'étude.

Bibliothèque : culture pour tous

La bibliothèque communale a enfin rouvert ses portes ! Ses **permanences** se tiennent les jours et horaires suivants :

- Les 1 et 3^{ème} mardis matin de 10h00 à 12h00
- Les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis après-midi de 14h00 à 16h00
- Le dernier samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00

Pour mémoire, elle se situe à Arbignieu, à côté de la Mairie. Nous vous rappelons que ce service est **ouvert à tous les habitants d'Arboys-en-Bugey** et qu'il est totalement **gratuit**. Alors, n'hésitez plus à venir vous inscrire auprès de nos bénévoles !

La garderie : nos enfants

Les enfants sont reçus le matin à partir de 7h30 et peuvent rester le soir jusqu'à 18h30.

Urbanisme : de nouvelles démarches possibles en ligne

Le gouvernement a lancé un **nouveau téléservice** pour aider les usagers, professionnels comme particuliers, dans leurs démarches de demande d'**autorisation d'urbanisme**. Il suffit de se connecter au site www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R52221 et de renseigner le lieu des travaux.

Ensuite, vous serez guidé par une série de question en fonction du type de travaux envisagés. Les informations à renseigner permettent de générer, en quelques clics, le **formulaire CERFA** adapté et complété.

Il ne vous reste qu'à le télécharger et à le déposer en mairie, accompagné des pièces supplémentaires demandées. La Mairie reste cependant à disposition de chacun pour l'accompagner dans ces différentes démarches.

Arboysenbugey.com : votre commune se digitalise !

Le site internet de votre commune a fait peau neuve. Plus fluide, plus ergonomique et plus efficace, il a été repensé pour mieux servir et informer les habitants.

Une adresse mail a été créée afin que vous puissiez partager avec nous toute information que vous jugerez utile : communication@arboysenbugey.com.

Fibre optique : bientôt tous connectés !

Une réunion a eu lieu avec le SIEA. Le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de la commune est attendu pour le **3^{ème} trimestre 2022**.

VIE civique

Incivilités à la hausse... nous sommes tous concernés !

Malpropreté, nuisances sonores, voire vandalisme... les comportements inciviques qui dégradent l'espace public ou qui portent atteinte aux règles essentielles du vivre ensemble se sont accrus ces dernières années.

Élus comme habitants, nous avons tous noté une **dégradation des comportements** qui constitue un véritable fléau en termes de qualité de vie, d'hygiène, de santé publique et de préservation de l'environnement. Pour rappel, les contrevenants s'exposent à des **frais de remise en état**, qui vont de 75 à 150 euros !

Retrouvons notre savoir-vivre, le respect des autres et ayons une pensée pour ceux qui ont la lourde tâche de nettoyer la commune au quotidien. Et nous sommes tous concernés : aimer sa commune, c'est la respecter !

Pour rappel : les nuisances sonores ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h



Semaine Européenne du Grand Nettoyage de Printemps

Du 26 au 19 mars dernier s'est déroulé Le Grand Nettoyage de Printemps. Il s'agit d'une grande **mobilisation citoyenne** qui vise à sensibiliser à la problématique de la **propreté publique** afin de rendre nos lieux de vie et notre environnement quotidien plus propres.

À Saint-Bois, les chasseurs ont été particulièrement actifs, ramassant et triant les déchets épars.

Le conseil municipal remercie tout particulièrement **l'ensemble des bénévoles** qui se sont mobilisés à cette occasion et qui multiplient les initiatives individuelles tout au long de l'année.

Haut les coeurs

La municipalité a récemment installé un **défibrillateur cardiaque dans l'Espace Charles Berger**. Nous rappelons que la Salle des fêtes de Preyboisé en dispose également d'un. Celui de la mairie a été utilisé en juillet pour venir en aide à une cycliste.

VIE municipale

Changement dans le personnel municipal

Après 5 années au service de la Mairie d'Arboys en Bugey, **Murielle Lamontagne** a quitté son poste de secrétaire administrative le 30 juin 2021. **Audrey Guinepain** est venue prendre sa suite.

Daniel Peuble a quitté son poste d'agent technique, le 1^{er} avril 2021, après 12 ans.

Christophe Mayot a rejoint Florent Clapot sur le terrain pour l'entretien de la commune.

Changement dans le Conseil Municipal

Jean-Pierre Chelle a quitté ses fonctions au sein du conseil municipal. Il a été remplacé par **Jacques Flamant** au titre de 2nd adjoint.



Patrimoine

Lamartine devenu poète ?
C'est peut-être à la cascade de
Thoys que tout a commencé...

Qui se souvient aujourd'hui de Lamartine ? Son nom est désormais presque oublié. Sait-on pourtant à qui l'on doit le drapeau tricolore ? L'idée d'une République fraternelle et sociale ? L'élection du président de la République au suffrage universel ? La première abolition de la peine de mort ? L'abolition de l'esclavage ? Lamartine a imposé **tous ces projets humanistes** quand il devint chef du gouvernement provisoire en pleine révolution, au printemps 1848.

On connaît encore le poète. Surtout dans le Bugey. Puisque son nom reste **attaché au collège** où il fit ses études de 1803 à 1807. On connaît **son fameux poème**, Le Lac, en souvenir du lac du Bourget et de son idylle passionnée avec Julie Charles. Le poème est publié dans un recueil intitulé Méditations poétiques en mars 1820 à Paris. C'est immédiatement un succès. A trente ans, il devient

*Qu'as-tu donc vu là-haut,
torrent suant d'écume,
Pour reculer d'effroi
comme un coursier rétif,
Pour te cabrer d'horreur
dans le ravin qui fume,
Pour te briser hurlant de
récifs en récifs ?*

Extrait du Cantique
d'Alphonse de Lamartine

célèbre. Il est rapidement désigné comme le chef de file du romantisme français. Certains savent que c'est durant ses années de collège qu'il devint poète. Dans sa chambre du collège il rêve d'absolu. Il écrit. Il travaille ses alexandrins, la forme classique par excellence. Il ne gardera en réalité que trois poèmes de cette époque. Un qui s'intitule Le Rossignol, l'autre, Adieux au Collège de Belley. Le troisième est un Cantique sur le torrent de Tuisy (enfin...Thoys), publié en 1857.

Ces premiers vers du Cantique inaugurent déjà un style et une sensibilité. Celle qui mêle la nature et les sentiments. Ainsi, un jeune aristocrate est devenu poète. Le poète est devenu homme politique. L'homme politique est devenu en quelques semaines l'homme le plus puissant du pays. Bref, c'est peut-être dans les songes d'un « torrent suant d'écume », que tout a commencé.

Zoom sur...

Les salles d'Arboys-en-Bugey

Notre commune compte plusieurs locaux que nous mettons à disposition des associations. On en fait le tour.



La Salle des fêtes d'Arbignieu devient l'Espace Charles Berger et change de destination

Renommée Espace Charles Berger, la salle des fêtes d'Arbignieu accueille désormais les enfants de l'école pour leurs cours de motricité et lors de leur pause méridienne. Ils sont entre 25 et 30 enfants à investir les lieux chaque midi ! En dehors des périodes scolaires, elle sera laissée à disposition des associations. Un règlement définissant les règles d'utilisation est en cours de finalisation.



Salle des fêtes de Preyboisé : de nouveau disponible

La situation sanitaire s'étant améliorée, cette salle retrouve sa fonction. Il est donc possible de la louer en contactant la secrétaire de mairie de Premeyzel au 04 79 42 03 00.



Foyer communal de Saint Bois : un lieu dédié aux associations

Les lieux sont mis à la disposition des associations déclarées de la commune et aux réunions de la Mairie. Pour plus d'information, renseignez-vous auprès de la Mairie, pendant ses horaires d'ouverture ou par mail.



Foyer d'Arbignieu : une réflexion s'impose

Le foyer est devenu vétuste et il n'est plus possible de le louer. Le foyer pourra être utilisé ponctuellement par les associations.

Décryptage

Mise à jour du plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS actuel date de fin 2010 et ne concernait que la commune d'Arbignieu. Conscients que la gestion de crise ne peut s'improviser, les élus d'Arboys en Bugey se sont donc emparés du sujet pour intégrer St Bois et réviser le PCS.

Un outil essentiel de prévention des risques et de gestion de crise

Depuis la loi de modernisation de la sécurité civile en 2004, un nombre croissant de maires se voient imposer de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document opérationnel permet de mettre en place toutes les actions nécessaires à la sauvegarde de la population ou de l'environnement en cas de survenance d'un risque.

Le PCS a ainsi pour but de prévoir l'organisation à mettre en place autour du maire et de préparer les outils opérationnels qui permettront de préserver la sécurité des populations, des biens et la sauvegarde de l'environnement face à un événement de sécurité civile.

Il comprend notamment :

- le recensement et l'analyse des risques sur le territoire communal ;
- le modèle d'organisation de la gestion de crise ;
- l'annuaire des personnes ressources ;
- les moyens d'alerte et d'intervention.

Dans toute la France, qu'il s'agisse d'héberger en urgence des naufragés de la route bloqués par la neige ou d'alerter et de mettre à l'abri des personnes menacées par des crues torrentielles : le plan communal de sauvegarde (PCS) a maintes fois prouvé son intérêt, depuis quinze ans qu'il existe. La crise du Covid-19 ne fait pas exception. Les retours d'expériences montrent que les communes qui avaient élaboré leur PCS ont plus rapidement fait face à cette situation critique hors normes.

Le PCS ne se substitue évidemment pas aux actions de la sécurité civile, mais il vient les compléter et les renforcer.

Identification des risques, une étape préalable incontournable

Il a tout d'abord fallu identifier les risques naturels, technologiques et sanitaires auxquels la commune peut être exposée, des risques courants (feux d'habitation, fuites de gaz...) jusqu'aux crises majeures (accident chimique, pandémie).

Les risques ont été répertoriés comme suit :

A. RISQUES NATURELS

- Feu de forêts
- Inondation torrentielle
- Séisme (département)

B. ALÉAS CLIMATIQUES

- Grand froid et canicule
- Neige et verglas
- Orages
- Pluie-inondation
- Vent violent

C. TECHNOLOGIQUES

- Transport matières dangereuses (département)
- Nucléaire

D. SANITAIRES

- Pandémie grippale (département) et COVID 19.

Focus sur 3 risques majeurs

FEU DE FORÊTS

Plus de 50% du territoire de la commune est couvert de forêts, dont une partie en territoire montagneux difficile d'accès. Le risque de feu est présent en période de sécheresse. Les 7 hameaux comportent des habitations situées en lisière qui pourraient être impactées, même s'il n'existe pas d'habitation isolées enclavées.

En 2003, 180 ha de bois entre Peyzieu et Saint Bois ont été incendiés.

INONDATIONS TORRENTIELLES

Compte tenu de son relief (bassin versant du Rhône), la commune est parcourue par le Gland et quelques ruisseaux (ruisseau d'Armaille, de Peyzieu du Praillon) susceptibles d'impliquer quelques habitations (Peyzieu, Thoys, Saint Bois).

On se remémorera le débordement du ruisseau de Peyzieu au niveau du château en 1990.

NUCLÉAIRE

La commune d'Arboys-en-Bugey n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire car elle est située à plus de 20 km du CNPE du Bugey. Des retombées radioactives peuvent néanmoins survenir : la prise de comprimés d'iode stable peut alors être décidée par le préfet, via la commune relais (Belley).

Un document annexe répertorie également les personnes identifiées comme sensibles : personnes âgées, isolées, à mobilité réduite, bénéficiant de soins médicaux ou sous assistance médicale.

Une organisation repensée, gage de réactivité et d'efficience

Les élus ont réfléchi aux différents niveaux d'organisation à mettre en place en cas de crise, pour alerter, protéger et soutenir la population.

Un tronc commun concernant la gestion de l'ensemble des incidents a ainsi été créé : un annuaire, une cellule de crise, des moyens logistiques et humains. Les procédures à appliquer en matière d'hébergement et de restauration sont en cours d'étude. Des fiches opérationnelles pour chaque risque seront également élaborées, y compris les risques sanitaires.

“ Parce que la sécurité est l'affaire de tous et que la municipalité croit en la valeur d'une démarche participative du citoyen, nous sommes à votre écoute pour échanger et éventuellement faire évoluer ce document.

Michel Charles Rieira

Le PCS comprend également le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) élaboré dans le cadre du droit à l'information sur les risques majeurs.

Ce document permet d'informer, de manière succincte mais néanmoins précise, les habitants de la commune sur les risques existants et les moyens de s'en protéger. Il devrait voir le jour courant du 1^{er} semestre et sera accessible en Mairie et sur le site internet www.arboysenbugey.com.

Appel à bénévolat

Tout habitant souhaitant intégrer les équipes d'intervention du PCS peut en faire la demande en Mairie



Décryptage



Mise en place du DECI

Sous ce nom se cache le **Schéma Directeur de Défense Externe Contre l'Incendie**. En d'autres termes, il s'agit de l'évaluation des moyens que met à disposition notre commune pour lutter contre l'incendie et qui est de sa responsabilité.

Ce schéma directeur se compose de **quatre grandes phases**. La première est de faire **l'inventaire des bâtiments** comme les surfaces, la typologie (habitation, école, entreprise, bâtiment agricole...), la configuration (bâtiment isolé ou regroupé) pour déterminer le volume d'eau nécessaire pour combattre l'incendie et la distance maximale du poteau incendie ou de la réserve d'eau. Il s'agit de l'analyse des risques à défendre.

La seconde concerne **le diagnostic des points d'eau** existants (citerne, bâches, poteaux incendie...) et la vérification de leur conformité (pression et débit pour les poteaux incendie par exemple).

La troisième est de vérifier **l'adéquation des besoins en eau** par rapport aux risques à défendre en vue de l'arrêté de la DECI. Ces trois phases sont terminées, il reste à les valider. La quatrième consiste à établir un plan d'actions en proposant des travaux pour rendre conforme notre défense contre l'incendie et planifier les travaux au regard de notre capacité à faire.

Le constat sur les trois premières phases montre que nous sommes

très loin de satisfaire aux exigences du DECI, **des travaux seront nécessaires pour être en conformité**.

La quatrième phase, qui se déroulera début 2021, est très importante car elle définira **la quantité de travaux à réaliser**. Ces derniers seront en lien avec les options que nous prendrons et à ce jour **toutes les hypothèses sont à l'étude** : pompage dans les rivières, utilisation des pompages agricoles sous condition de convention, installation de bâches ou citerne, redimensionnement partiel du réseau d'eau...

Ce travail conduira la commune à **investir fortement sur l'infrastructure**, durant plusieurs exercices budgétaires à n'en pas douter.

Coupe de bois

Quelle que soit la destination des bois exploités (autoconsommation ou vente), une coupe de bois n'est pas un acte anodin et est régi par le **Code forestier**.

Fixant les règles de gestion et de protection des 15,3 millions d'hectares de forêts françaises, le Code forestier définit le régime forestier : un statut à part entière qui fait de la forêt un **véritable patrimoine à défendre** au même titre qu'un monument historique.

Dans cet objectif, la Mairie a à cœur de veiller à la bonne santé de ses forêts. Elle a ainsi, début 2021, réalisé une **coupe sanitaire sur 2,8 hectares d'épicéas**. Contaminés par la présence de champignons et autres parasites, l'écorce de certains de ces arbres s'était en effet décolorée, fragilisée, le pied de plusieurs épicéas s'affaissait... Il était urgent d'agir ! L'enjeu pour nos forestiers ? **Garantir la sécurité des promeneurs en forêt** tout en évitant la contamination sur les arbres voisins.

En parallèle, une coupe d'éclaircie a été pratiquée sur **1,7 hectares de douglas** ainsi qu'une coupe rase d'épicéas. Pour grandir, les jeunes semis ont besoin d'espace et de lumière. Dans le cas d'un peuplement riche et trop serré, ces derniers ne peuvent plus se développer correctement. Ce type de coupe permet de **réduire la densité** des arbres et **laisser les jeunes arbres respirer**. Une forêt doit se vivre et se penser comme un jardin potager : les carottes que l'on sème au printemps doivent être

régulièrement éclaircies, si l'on souhaite obtenir de beaux légumes et une bonne récolte !

Par ailleurs, il a été démontré que les **peuplements régulièrement éclaircис** résistaient mieux aux aléas climatiques (vent, neige, sécheresse, etc.) et aux attaques de parasites, que ceux livrés à eux-mêmes.

Le saviez-vous ?

L'Affouage, cet héritage du passé pleinement actuel

L'Affouage (droit de coupe de bois communaux) est un vestige du droit de l'Ancien Régime, de source mérovingienne et romaine. Le mot « affouage » vient en effet de l'ancien français « affouer », qui signifie « chauffer », lui-même dérivé du latin focus qui désigne le foyer.

Il autorise les habitants à exploiter à titre privé une partie de la forêt communale. Les bénéficiaires sont dits « affouagistes ». L'affouage n'est pas un droit pour les habitants : il relève de la décision du conseil municipal.

Ancestral, ce droit revêt pourtant un caractère très moderne à y regarder de plus près : l'absence de sylviculture a des conséquences très importantes sur la préservation d'un patrimoine forestier.



ATTENTION : interdiction de revente des bois délivrés

(article L. 145-1 du Code Forestier)

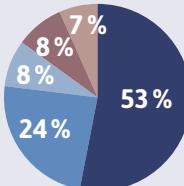
À l'exception du bois de chauffage, les affouagistes n'ont pas le droit de revendre leurs bois d'affouage. Cette restriction, apportée lors de la révision du Code forestier de 2012, tend à favoriser les recettes des collectivités en empêchant que les affouagistes, censés utiliser les bois pour leurs besoins personnels, ne privent la commune de ressources parfois importantes en se faisant délivrer les bois dans l'intention de les revendre.



BUDGET 2021 l'essentiel

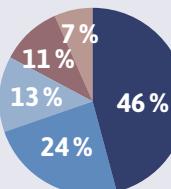
Budget principal

En fonctionnement :
512 710 €



RECETTES

Recettes fiscales	273 000 €
Dotation de l'état	122 000 €
Report 2020	42 000 €
Facturation services	42 000 €
Loyers immeubles	34 000 €



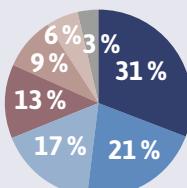
PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Entretien des locaux	35 000 €
Énergie	18 000 €
Locations	10 000 €
Assurances	8 000 €
Tel	5 000 €

DÉPENSES

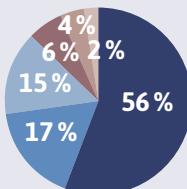
Charges de fonctionnement	236 000 €
Personnel	187 000 €
Indemnité maire et adjoint	56 000 €
Dotation investissement	34 000 €

En investissement :
595 707 €



Vente de biens immobilier	185 000 €
Report 2020	125 000 €
Emprunt	100 000 €
Subventions	76 000 €
Récupération taxes dont TVA	55 000 €
Dotation du budget de fonctionnement (amortissements)	34 000 €
Excédent de fonctionnement	20 000 €

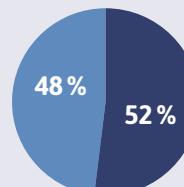
Principaux projets d'investissement en 2021



Défense externe incendie	284 000 €
Maison pour tous Saint Bois	86 000 €
Aménagement Espace Charles Berger	74 000 €
Plantations ONF	31 000 €
Eau pluvial Arbignieu	21 000 €
Eglise Saint Etienne	12 000 €

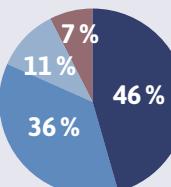
Budget eau et assainissement

En fonctionnement : 228 000 €



RECETTES

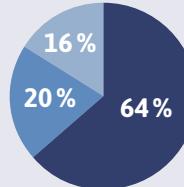
Facturation eau	98 000 €
Report exercices antérieurs	90 000 €



DÉPENSES

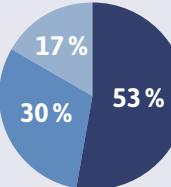
Dotation amortissements	93 000 €
Charges à caractère général	74 000 €
Redevances Agence de l'Eau	22 000 €
Remboursement emprunts	15 000 €

En investissement : 132 000 €



RECETTES

Transfert amortissement et subventions	84 000 €
Virement de section fonctionnement	27 000 €
Report exercices antérieurs	21 000 €



DÉPENSES

Travaux	70 000 €
Transfert de subventions	40 000 €
Remboursement emprunts	22 000 €

Au 1^{er} janvier 2023, la compétence Eau Assainissement sera reprise par Bugey Sud. Les dépenses devront être couvertes par les factures d'eau et services annexes (raccordements).

NOTA : Présentation des chiffres principaux dont les montants sont arrondis.

Agenda

Retour sur...

08 mai

Cérémonie du 8 mai 1945

18 juin

Commémoration de l'appel du Général de Gaulle

10 juillet

Passage de la 33^{ème} édition de l'Ain Bugey Valromey Tour

14 juillet

Dépôt de gerbes à Arbignieu et à St Bois à l'occasion de la Fête nationale

17 octobre

Vente de brioches au profit du Sou des Ecoles

À venir...

17 au 18 septembre 2022

39^{ème} édition des Journées du Patrimoine sur la thématique « Patrimoine durable »

23 octobre

Vente de tartiflette organisée par Arbi'fêtes et Traditions

31 octobre

Les enfants de la commune ont fêté Halloween

11 novembre

Dépôt de gerbes à Arbignieu et à St Bois, à l'occasion de la célébration de l'Armistice de 1918

21 novembre

Bourse aux jouets à salle PreyBoisé, Arbi'fêtes et Traditions

18 décembre

Marché de Noël organisé par le Sou des écoles





Les associations ont la PAROLE

Des nouvelles d'ARESEA

L'Association ARESEA a pour objet de participer à la « Sauvegarde et Restauration » de l'Eglise Saint-Etienne d'Arbignieu.

L'Association compte à ce jour soixante-huit Adhérents plus des Donateurs.

Nous en profitons pour les remercier vivement. Des manifestations prévues pour récolter des fonds ont dû être annulées à cause de la pandémie (concert, brocante).

Cependant nous avons pu faire :

- **En août 2020** une vente de Cerdon sur commande qui a eu du succès ;
- **En mars 2021** une vente également sur commande de fromages, qui ont été appréciés par beaucoup ;
- **En juillet 2021** une nouvelle vente de Cerdon.

Nous avons toujours besoin de nouveaux adhérents ou donateurs quel que soit le montant.

Pour rappel :

- Adhésion annuelle couple : 15 €
- Adhésion annuelle simple : 10 €

Concernant les travaux à réaliser sur l'église, une visite conjointe le 24 août 2021, à l'initiative de la Commune, a permis de réunir sur place : M. le Maire et la commission travaux ; Le C.A.U.E. (Architecte conseil du Département) ; Le Service Patrimoine culturel du Départemental ; la Commission Diocésaine d'Arts Sacrés ; et notre association ARESEA.

Vu l'ampleur des travaux à réaliser, il a été préconisé de faire un **bilan complet** par un architecte du patrimoine afin de ne pas se tromper sur les priorités. Affaire à suivre...

En attendant, une **révision des tuiles et zingueries** devrait être réalisée par un charpentier zingueur suite à des infiltrations intérieures actuelles. Notre Assemblé Générale, n'ayant pas pu avoir lieu en 2020 pour causes sanitaires, a pu se dérouler en novembre 2021. Nous remercions tous ceux qui nous soutiennent d'une façon ou d'une autre.

A l'orée de cette nouvelle année, recevez chacun tous nos Meilleurs Vœux pour 2022.

Le bureau

Pour tous renseignements : Janine et Patrick MALEYRIE
06 17 06 25 42 - aresea@laposte.net

Du côté de la société de chasse de St Bois

Cette saison démarre « au ralenti » malgré la présence de sangliers et les dégâts qu'ils causent aux cultures.

Notre priorité étant le **respect des consignes de sécurité**, il ne nous est parfois pas possible de tirer...

Et puis on connaît la rengaine, « il allait trop vite », « il n'est pas passé au bon endroit », « il était trop loin », « le point rouge n'était pas éclairé » etc...

Notre société est composée de 39 membres et toute l'équipe attend avec impatience son local de chasse.

Début 2021, nous avons eu deux décès, tout d'abord notre doyen **Georges Fusy** (chasseur depuis de nombreuses décennies sur la commune), omniprésent, il donnait beaucoup de son temps et de son énergie pour la société. Nous tenons à le remercier. Puis en mai une autre disparition : celle de **Georges Scheidegger**, qui lui aussi était assidu à la pratique de la chasse.

En 2022, si la situation sanitaire le permet, nous serons heureux de vous retrouver pour nos différentes manifestations :

- **le 12 mars** : vente de diots, tripes et poulet aux écrevisses
- **le 21 mai** : safari truites

Pour information : la chasse sur la commune est fermée le mardi et le vendredi (sauf jours fériés).

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année 2022.

Le président, Alain CHABERT

L'Association de Chasse Fluvial d'Arbignieu

Le bureau :

- **Président** : Daniel BORGEL
- **Vice-Président** : Willy BLANC
- **Secrétaire** : Damien MOIROUX
- **Trésorier** : Jean PERARNAUD
- **Membres** : Florent CLAPOT, Roland DOMPS, Emmanuel FORISSIER, Jean-Paul MARIN, Michaël MARTIN, Georges MOQUIN
- **Chasseurs** : environ 40

La chasse étant un élément essentiel de la ruralité, l'Association de Chasse Fluviale reste très soucieuse de la **sécurité**, des **précautions** et **règles** à respecter dans les actions de chasse, pour le bien des chasseurs, marcheurs, ramasseurs de champignons, cavaliers, vététistes et autres utilisateurs de la nature.

Faire perdurer convivialité, courtoisie, communication et vigilance. La nature appartient à tous et nous pouvons vivre nos passions ensemble pour le **respect de chacun**.

Aujourd'hui les recommandations sanitaires sont toujours d'actualité et nous nous adaptons à celles-ci.

Les membres de l'Association de Chasse Fluviale **remercient tous les propriétaires** de la commune pour le passage sur leurs terrains lors des actions de chasse.

Comme chaque année, nous avons collaboré avec les agriculteurs pour la **protection de leurs cultures** en mettant en place des clôtures électriques.

Quatre chasseurs nous ont quittés cette année 2021, Marcel GIRARDET, Henri PICOLLIER, Jean-Michel GRAISSOT et Joël PONCET, une pensée pour eux et leurs familles.

Le Président, le bureau, les membres et les chasseurs de l'Association de Chasse Fluviale vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2022 et surtout une bonne santé.

L'Association de Chasse Fluviale d'Arbignieu

Hommage à Monique CLAPOT ancienne présidente du Comité des fêtes de Saint Bois

Le 14 Juillet dernier nous apprenions la disparition de Madame Monique CLAPOT notre Présidente du comité des fêtes. Une immense tristesse pour notre village, une immense tristesse pour le comité des fêtes.

Le bureau récemment réuni a souhaité rendre un hommage à Monique CLAPOT en rappelant son parcours de Présidente.

C'est le 7 Mai 2001 que Monique CLAPOT est élue présidente du comité des fêtes de Saint Bois et **durant 20 ans** elle œuvrera sans cesse à faire vivre notre village sans ménager sa peine. Dès 2001 le SIVU de Saint Bois, Prémyzel (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour la gestion de la salle des fêtes lui confie une mission de confiance, le **suivi de cette salle des fêtes Preyboisé**. Elle y consacrera énormément de temps et de façon désintéressée. Une tâche parfois ingrate, visites de la salle remise des clés, contrôles de la bonne utilisation, inventaires avec parfois des personnes de mauvaise foi, bien loin d'un savoir être exemplaire. Mais le résultat est là car 20 ans plus tard la salle du Preyboisé a bien vieillie sous le suivi rigoureux de Monique CLAPOT.

Elle aimait rappeler que c'était le comité des fêtes de Saint Bois qui en 2021 avait **financé l'intégralité de la cuisine** de la salle des fêtes du Preyboisé.

Madame la présidente était à la tête d'une équipe qui n'aura connu ses heures de gloire avec sa **gigantesque fête du Bois** débutée le 23 Mars 2001 jusqu'en Mars 2008. Nous n'oublierons pas les réveillons du 31 Décembre commencés en 2001, les fêtes des fours, les randonnées pédestres, la journée détente en Août et les ravitaillements de la randonnée des lacs, randonnée à vélo pour le compte du cyclo Belley en Mai.

Puis l'arrivée de la pandémie COVID qui stoppera toutes les manifestations, toutes les associations. Monique CLAPOT attendait avec impatience le moment pour relancer la fête du four mais la maladie ne lui en n'aura pas laissé le temps.

Elle se consolait en voyant arriver la **construction du local des associations** pour lequel elle a œuvré activement à sa création et son financement. Le comité des fêtes participant à hauteur de **1/3 de son financement** avec la commune et la société de chasse.

En reconnaissance de tout le travail fourni et en remerciement à notre ancienne présidente Madame Monique CLAPOT, le comité des fêtes a organisé une **fête du four** le samedi 11 décembre 2021.

MERCI MADAME LA PRÉSIDENTE.

Le comité des fêtes de Saint Bois



Credit photo : ©Didier Girard

CARNET DE FAMILLE

NAISSANCES

(BELLEY)

- 10/02/2021, Eugénie, Maëlys, Coralie MERLIOT
- 21/07/2021, Léna, Wanaline CHAMIOT-PONCET

(CHAMBÉRY)

- 17/05/2021, Nicolas GONNARD
- 07/07/2021, Mélissa, Léonie BELKACEM
- 06/10/2021, Noah TETAZ

MARIAGES

- 15/06/2021, Marlène GIROD et Gabriel FERNANDO
- 03/07/2021, Gwendoline KURPIK et Frédéric CLARI
- 31/07/2021, Charlène CLEMENT et Cédric PHILIPPE

PACS

- 11/03/2021, Florence NICOD et Rémy GIORGI

DÉCÈS

- 22/02/2021, Denis PERRAUD
- 24/03/2021, Marcel GIRARDET
- 28/06/2021, Charles MICHEL
- 13/07/2021, Henri PICOLIER
- 15/07/2021, Monique CAZEAUX (épouse CLAPOT)
- 19/07/2021, Lucette MOCHON (épouse VUILLEROD)
- 03/08/2021, Jean GRAISSTOT
- 03/09/2021, Marie ROCHAIX (épouse GACON-CAMOZ)

